

Titre Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire

Formation en Apprentissage
RNCP 37507



Comment déposer sa candidature ?

Rendez-vous sur :
apform.fr/espace-candidat/formation-asv

Pour plus d'informations

Contactez Landrye Merlaud
landrye.merlaud@nantes-terre-atlantique.com

CFA Nantes Terre Atlantique
Site Jules Rieffel
5 rue de la Syonnière – CS 60117
44817 ST HERBLAIN



Chiffres clés

Taux de réussite aux examens
juin 2024 : à venir - nouvelle formation

Taux d'insertion professionnelle
2023-2024 à 6 mois :
A venir à venir nouvelle formation

Taux de satisfaction
2022-2023 : 92%

Liens utiles

Site internet APFORM <https://apform.fr>
Indicateurs Qualité nationaux de la
filière ASV : <https://apform.fr/a-propos>
Portail d'information du Syndicat
National des Vétérinaires Libéraux :
<https://devenir-asv.com>

NANTES 
TERRE ATLANTIQUE
APPRENONS AUJOURD'HUI POUR CULTIVER DEMAIN

CFA
Centre de
Formation
d'Apprentis

Certifié Qualiopi et Qualiformagri

apform
Pour l'entreprise vétérinaire



Formation en partenariat avec APFORM

DEVENIR ASV : Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire
- usuellement appelé ASV GIPSA -

- 1^{er} et seul diplôme reconnu à l'échelon 5 dans la Convention Collective Nationale des Cabinets des Cliniques Vétérinaires
- Un organisme de formation reconnu par la branche vétérinaire
- Une formation rémunérée et pratico-pratique par apprentissage
- 1^{ère} voie d'accès au métier

Etre Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire, c'est avant tout exercer un métier de services qui exige une grande polyvalence: aimer soigner, aimer les propriétaires et leurs animaux et participer à l'efficacité de l'entreprise vétérinaire.

L'ASV peut travailler en clinique, en cabinet ou en Centre Hospitalier Vétérinaire (CHV), à la ville comme à la campagne.

Son métier repose sur 4 activités principales:

- La relation client
- L'hygiène et la sécurité
- L'assistance administrative
- L'assistance du vétérinaire-praticien

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Sur 24 mois (805h au centre de formation)

- Gérer l'accueil, le secrétariat
- Assurer la gestion administrative
- Conseiller et vendre des services et produits sans prescription
- Assurer l'entretien, l'hygiène et la désinfection des locaux
- Assister le praticien lors des consultations examens et soins (assistance pré, per et post-opératoire)

CONTENU DE LA FORMATION

UC1 : CONSEILLER LA CLIENTÈLE
UC2 : CONTRIBUER A L'ORGANISATION INTERNE
UC3 : ASSURER L'HYGIÈNE
UC4 : ASSISTER LE VÉTÉRINAIRE

Activités de renforcement au CFA Nantes Terre Atlantique : NAC (nouveaux animaux de compagnie) et rurale.

Niveau de sortie : Niveau 4 (baccalauréat général, professionnel ou technologique)

NB : Le titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire est également accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.
Pour toute question sur le dispositif VAE, veuillez consulter le lien suivant : <https://apform.fr/espace-salarie/vae-asv/>



CONDITIONS D'ACCES

- Être au minimum âgé de 18 ans (âge légal lié à la réglementation sur la radioprotection)
- Avoir obtenu d'un titre ou diplôme de niveau IV (Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou diplôme d'accès aux études universitaires)
- Justifier d'une expérience professionnelle en entreprise vétérinaire de 70 heures minimum équivalent à 2 semaines, non-consécutives.

Processus d'admission : L'admission définitive ne se fera qu'après signature d'un contrat d'apprentissage.

Déposez votre candidature : <https://apform.fr/espace-candidat/formation-asv>

ADAPTATION DU PARCOURS DE FORMATION

Un référent est dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
Parcours individualisé possible selon diplômes et expériences.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Rythme d'alternance d'une 1 semaine au CFA et 3 semaines en entreprise.

MODALITES D'ÉVALUATION

Pour obtenir le titre ASV, le candidat doit valider les 4 unités de compétences constitutives du titre (UC). Chacune des UC est évaluée par une épreuve certificative (entretiens d'explicitation oraux basés sur des situations vécues en entreprise). L'objectif est d'attester de l'acquisition toutes les compétences liées au métier d'ASV.

La certification s'appuie sur le résultat des évaluations certificatives (épreuves organisées par le CFA) et une délibération du jury national (APFORM). Le titre ASV GIPSA est délivré par le Jury National APFORM, lorsque la totalité des 4 UC est validée. En cas d'échec, l'apprenant a 5 ans pour représenter ses UC non validées et obtenir sa certification.

MODALITES D'ACCES

- Dépôt et éligibilité de la candidature : vérification des conditions obligatoires pour déposer le dossier de candidature
- Qualification de la candidature Une fois son dépôt de candidature effectué, le candidat effectue des tests pour vérifier ses acquis scolaires et individualiser ainsi son parcours de formation, mais également un entretien de motivation afin de vérifier la fiabilité de son projet professionnel.
- Inscription en formation : La candidature qualifiée sera ensuite proposée aux vétérinaires en recherche d'apprentis ASV. L'inscription définitive au sein d'une promotion ASV est déclenchée à la signature d'un contrat d'apprentissage.

FINANCEMENT & TARIF

La formation s'effectue en alternance par le biais de l'apprentissage (ou contrat de professionnalisation pour les personnes âgées de 30 ans et +). L'apprenti ou le stagiaire est rémunéré par la clinique vétérinaire qui l'emploie. La formation est prise en charge par l'OPCO EP.

Frais de restauration à consulter sur Internet.

RÉMUNÉRATION

En fonction de l'ancienneté du contrat et de l'âge de l'apprenti, la rémunération est comprise entre 51% et 100% du SMIC.

CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de formation par apprentissage

Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnaire

CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN

Tél. : 02 40 94 86 08

cfa@nantes-terre-atlantique.fr

www.nantes-terre-atlantique.fr

Avec le soutien de

